

L'an deux mil vingt-cinq le douze février à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent VALLÉE, Maire.

Suivant la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 4 février 2025, affichée le 4 février 2025.

Etaient présents :

VALLÉE Laurent, CALLOUET Etienne, REULARD Sandrine, REVEILLERE Michel, LEBOURGEOIS Marie-Claire, PARIS Lucienne, DULONG Nathalie, GUILBERT Didier, EDOUIN Éric, FERRAND Benoit, BERTHELIN Giovanni, BENOÎT Evelyne, RIPPA Evelyne.

Absents excusés : GAUTIER Clara, LEBLOND Jean-Jacques, MUKENDI NDONKI Joseph, MOUTARDIER Julien.

Secrétaire de séance : BERTHELIN Giovanni.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le compte rendu de la dernière séance ne donne lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2025-003

ACQUISITION DE TABLES POUR LA CANTINE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter 2 tables pour la cantine.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la société LANEF pour un montant de 623.64 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société LANEF pour un montant de 623.64 euros HT.

2025-004

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2024-095 DU 16 OCTOBRE 2024

Suite à un courrier reçu en mairie le 19 décembre 2024 de la Sous-Préfecture de Bernay, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de retirer la délibération 2024-095 du 16 octobre 2024 concernant l'octroi de cartes cadeaux au profit du personnel communal.

La Sous-Préfecture rappelle qu'il est préférable de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

2025-005

CONTRAT DE SUBVENTION SARS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de subvention avec la SARS, refuge pour animaux, pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le contrat de subvention avec la SARS.

2025-006

PRIX DU REPAS CANTINE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de la société La Normande a été reçu en mairie concernant une hausse du prix du repas au 1^{er} février 2025 : suite à l'évolution de la loi EG-alim, les repas sont désormais livrés dans des barquettes conçues en matières biosourcées, ce qui entraîne une augmentation de 0.22€ par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire, si nécessaire, d'augmenter le prix du repas cantine de 0.22€.

2025-007

SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire propose au Conseil Municipal la répartition des sommes à verser aux associations :

SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS 2025		
Associations	Subventions 2024	Propositions 2025
Animations et loisirs	22 000 €	24 000 €
CFA	300 €	
MFR de VIMOUTIERS	75 €	75 €
Université Populaire		3 x 30 € + 1 x 50 € = 140 €
Souvenir Français du pays du Neubourg	150 €	150 €
UNC D'AMFREVILLE	150 €	150 €
La Croix Rouge	100 €	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Amfreville Saint Amand	150 €	150 €
Neubourg Athletic Club		2 X 50 € = 100 €
Amicale Neubourgeoise de Pétanque		4 x 30 € = 120 €
l'Outil en Main		1 x 50 €
Neubourg Quiltebeuf tennis de table	200 €	
Ecole de musique, danse et théâtre	150 €	2 X 50 € = 100 €
Hand ball club du Neubourg	100 €	
Football club du Pays du Neubourg	250 €	
Entente Sportive de la Vallée de l'Oison	300 €	5 x 50 €
Kung-fu	300 €	
Entente cycliste de Serquigny		
Club de natation du Neubourg		3 X 50 € = 150 €
Club de Basket d'Elbeuf		1 x 50 €
Les Vieux Carbus du Roumois		2 000 €
Randon'Eure		750 €
AMSE	150 €	150 €
Jamm la Paix 2024 / Vivre ensemble 2025	200 €	200 €
TOTAL GÉNÉRAL 2025		28 685 €

ADHÉSIONS 2025		
Associations	Adhésions 2024	Propositions 2025
CAUE	232,20 €	
CNVVF	175 €	175 €
UNION DES MAIRES	175 €	253 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la répartition des sommes à verser aux associations.

2025-008

PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une aide de 50.00€ est versée aux collèges et aux lycées pour tout élève habitant la Commune et participant à un voyage linguistique.

Pour simplifier les démarches administratives, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de verser directement cette aide aux parents.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser cette participation financière directement aux parents.

2025-009

ANTENNE BOUYGUES/SFR

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société AXIONE, société mandatée par BOUYGUES TELECOM va implanter une station de téléphonie mobile située sur l'emplacement ZH64.

Il est donc nécessaire de signer une convention d'occupation privative du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public avec la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES.

2025-010

FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE

Mr le Maire informe qu'il est nécessaire de faire aux agents des services techniques une formation habilitation électrique.

Mr le Maire propose le devis de la société FORMATION PRO pour un montant de 698.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société FORMATION PRO pour un montant de 698.00 euros.